

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 8 juin 2016, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Est absent :

Sylvain Dupuis	Saint-Ours
----------------	------------

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Jacinthe Vallée, greffière, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement, et M^{me} Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

NOTES : À 17 h, les conseillers régionaux rencontrent le maire et les représentants de la Ville de Shawinigan en compagnie des intervenants régionaux;

À 19 h, les membres rencontrent M. Luc Poirier concernant le projet de construction d'un pont entre Sorel-Tracy et la rive nord;

À 19 h 30, les conseillers régionaux se réunissent en comité général de travail et en caucus.

2016-06-207 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par :	M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par :	M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- report du point 9.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-208 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 13 AVRIL 2016**

Il est proposé par :	M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par :	M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 13 avril 2016 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-209 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 20 AVRIL 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 20 avril 2016 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-210 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 11 MAI 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 11 mai 2016 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-211 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 6 AVRIL 2016**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) du 6 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-212 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC) DU 29 MARS 2016**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional culturel (CRC) du 29 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-213 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DES COURS D'EAU (CRCE) DU 25 MAI 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional des cours d'eau (CRCE) du 25 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-214 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 1 apparaissant à la liste soumise pour la période de juin 2016 et totalisant 614 409,34 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-215 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 2 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 2 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 2 apparaissant à la liste soumise pour la période de juin 2016 et totalisant 6 594,07 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 2 DU BUDGET

2016-06-216 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 3 apparaissant à la liste soumise pour la période de juin 2016 et totalisant 23 764,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2016-06-217 AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 4 DU BUDGET

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 4 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 4 apparaissant à la liste soumise pour la période de juin 2016 et totalisant 315 972,13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 4 DU BUDGET

2016-06-218 AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 DU BUDGET

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 5 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 5 apparaissant à la liste soumise pour la période de juin 2016 et totalisant 45 739,51 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX;

M. le Conseiller régional Olivar Gravel mentionne avoir participé à deux rencontres depuis la dernière séance du Conseil, soit :

- Assemblée générale annuelle de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) le 1^{er} juin;
- Réunion du Comité ZIP du lac Saint-Pierre soulignant le 20^e anniversaire de l'organisation ce matin.

M. le Conseiller régional Denis Marion souligne qu'une rencontre avec le maire de la Ville de Shawinigan a eu lieu à 17 h, le tout sous la coordination du comité régional de développement.

M. le Conseiller régional Michel Péloquin précise avoir participé à une rencontre de l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre le 7 juin dernier.

M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert mentionne avoir participé à une réunion du comité régional culturel au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Trousse pédagogique en histoire;
- Toqué de culture (volet 2);

- Plan du livre;
- Expérience photographique du patrimoine 2016;
- Retour sur la rencontre avec le Conseil du patrimoine religieux;
- Remplacement d'un membre du comité.

M. le Conseiller régional Michel Blanchard souligne avoir participé à une réunion du comité régional des cours d'eau où les sujets suivants ont été abordés :

- Présentation de la nouvelle procédure d'intervention d'entretien des cours d'eau en milieu agricole du MDDELCC;
- Suggestion de modifications à la Politique de gestion des cours d'eau;
- Présentation du projet d'entente pour la gestion des travaux de nettoyage et d'enlèvement des obstructions et nuisances;
- Proposition d'un nouvel échéancier pour la présentation des demandes d'intervention.

M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert mentionne qu'elle a démissionné à titre de membre de ce comité.

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal précise avoir participé à une rencontre du comité directeur du Regroupement des acteurs municipaux de l'eau de la Yamaska (RAME) le 26 mai dernier où il a été question des sujets suivants :

- Dépôt de deux projets dont un dans notre MRC;
- Forum de l'eau en septembre;
- Dépliant concernant les bandes riveraines.

M. le Préfet Gilles Salvat mentionne avoir participé à deux rencontres depuis la dernière séance du Conseil, soit :

- Forum sur l'avenir agricole et agroalimentaire tenu le 2 juin dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- Assemblée des MRC de la FQM tenue les 1^{er} et 2 juin à Québec.

M. le Conseiller régional Denis Marion tient à préciser que le site web culturel « Toqué de culture » a remporté une Plume d'argent lors du dernier colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec.

2016-06-219

AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU)

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant deux règlements de modification d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, soit :

- Règlement numéro 220-32-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 220;
- Règlement numéro 221-07-2016 modifiant le règlement de lotissement numéro 221.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par :
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Olivar Gravel
M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements 220-32-2016 et 221-07-2016 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-220 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX
(VILLE DE SOREL-TRACY)**

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant les règlements numéros 2326 et 2327, tous deux modifiant le règlement de zonage numéro 2222 de la Ville de Sorel-Tracy.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements 2326 et 2327 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

MENTION PARTICULIÈRE

M. le Conseiller régional Denis Marion quitte son siège à 20 h 54.

2016-06-221 **AVIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION
(MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID)**

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) requiert l'avis de la MRC concernant la demande d'autorisation de la Municipalité de Saint-David en vue de l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie de 3 450 mètres carrés localisée à même une partie du lot 5 250 094 du cadastre du Québec (dossier 411504);

CONSIDÉRANT que la demande de la Municipalité de Saint-David à la CPTAQ vise à permettre la transformation d'un garage résidentiel bénéficiant de droits acquis en un garage municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), dispose d'un délai de 45 jours suivant la réception de la demande de la CPTAQ pour soumettre son avis, soit avant le 23 juin 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David a modifié son règlement de zonage (règlement numéro 550-2012-01) afin de permettre l'usage spécifique « garage municipal » de la classe d'usages « Communautaire - service public (p3) » dans la zone A-11;

CONSIDÉRANT que l'amendement municipal correspond aux usages compatibles du point 2.1.2 *Le milieu rural* du document complémentaire du schéma d'aménagement, soit :

« Le Conseil de la MRC a identifié les activités compatibles avec le milieu rural : [...] aux activités agricoles autorisées par la Loi sur la protection du territoire du Québec (devenue depuis la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) telles que les habitations unifamiliales et bifamiliales isolées, les commerces, les industries, les bâtiments et usages publics et institutionnels... »;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif agricole de la MRC, par sa résolution numéro CCA-2016-04-03 adoptée le 6 avril 2016, recommandait au Conseil de la MRC d'approuver le règlement de modification numéro 551-2012-01 pour permettre cette transformation de garage résidentiel en garage municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a approuvé cette modification réglementaire à sa séance du 13 avril 2016 (résolution numéro 2016-04-150);

CONSIDÉRANT que l'espace visé par la modification de zonage et par la demande à la CPTAQ est depuis longtemps utilisé à des fins autres qu'agricoles (résidence, garage privé et entreposage extérieur);

CONSIDÉRANT que l'espace visé ne représente aucune perte de sol propice à l'agriculture, ainsi qu'aucune répercussion sur le développement de l'agriculture et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que l'opportunité de la Municipalité d'acheter un bâtiment existant et de le transformer en garage municipal limite les impacts financiers aux contribuables en regard à la construction d'un nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT que cette approche peut aussi éviter un autre étalement urbain en périphérie du périmètre d'urbanisation advenant qu'aucun espace suffisamment grand ne soit disponible pour l'établissement du garage municipal dans la zone non agricole du noyau urbain;

CONSIDÉRANT que la résidence et le garage sont déjà présents sur ce lot et que la transformation du garage privé en garage municipal n'engendre pas d'inconvénients additionnels pour l'application réglementaire en matière de distances reliées aux odeurs (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire);

CONSIDÉRANT que les établissements municipaux de type « garage » ne créent aucune contrainte en matière environnementale pour les établissements de production animale (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire);

CONSIDÉRANT que l'homogénéité des exploitations agricoles du secteur sera conservée;

CONSIDÉRANT que la demande de la Municipalité de Saint-David est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC pour les activités compatibles à l'affectation « Le milieu urbain »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC avise la CPTAQ qu'il est favorable à la demande de la Municipalité de Saint-David visant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie de 3 450 mètres carrés correspondant à une partie du lot 5 250 094 pour y permettre la transformation d'un garage résidentiel bénéficiant de droits acquis en un garage municipal (dossier 411504).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

* M. le Conseiller régional Denis Marion avait quitté son siège au moment de l'adoption de la présente résolution.

2016-06-222 AUTORISATION CONCERNANT UN PLACEMENT FINANCIER

CONSIDÉRANT qu'un placement de la MRC est échu;

CONSIDÉRANT que ce placement constitue l'excédent des liquidités nécessaires au fonctionnement de l'activité de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'article 203 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier auprès de Desjardins afin d'obtenir les meilleures conditions pour le placement d'une somme de 3 845 000 \$;

Que les intérêts, recevables annuellement, soient inscrits aux revenus de l'exercice de l'activité « matières résiduelles »;

Que le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, tout document requis afin de donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

* M. le Conseiller régional Denis Marion avait quitté son siège au moment de l'adoption de la présente résolution.

MENTION PARTICULIÈRE

M. le Conseiller régional Denis Marion revient à son siège à 20 h 55.

2016-06-223 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ - AIDE FINANCIÈRE AU RECYCLO-CENTRE POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre le Recyclo-Centre et la MRC permettant la réalisation d'un projet structurant d'envergure régional (réf. résolution numéro 2015-12-338);

CONSIDÉRANT que, conformément à ce protocole d'entente, une aide financière de 1,4 M\$ sera remise au Recyclo-Centre pour la construction et l'aménagement de l'écocentre régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise :

- le versement au Recyclo-Centre de l'aide financière de 1,4 M\$ pour la construction et l'aménagement de l'écocentre régional;
- le prélèvement de cette somme au surplus non affecté de l'activité « matières résiduelles ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-224 **AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE**

CONSIDÉRANT les problèmes avec le système de géothermie;

CONSIDÉRANT l'aggravation de ces problèmes au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT que diverses options ont été analysées;

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT le mémo du directeur général présenté en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la greffière à publier sur SEAO et dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC l'appel d'offres pour le remplacement du système de climatisation et de chauffage;
- adopte la recommandation et l'estimation contenues au mémo du directeur général daté du 8 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-225 **RATIFICATION DU MANDAT À LA FIRME EXP POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier le mandat confié à la firme EXP dans le cadre du dossier relatif au remplacement du système de climatisation et de chauffage;

CONSIDÉRANT que cette firme est en charge de trouver la solution la plus appropriée afin de régler ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'elle est également responsable de l'élaboration du devis technique pour l'appel d'offres qui sera lancé sous peu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC confirme le mandat de la firme EXP dans le cadre du dossier relatif au remplacement du système de climatisation et de chauffage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-226 **ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-04-171 RELATIVE AU DOSSIER DE LA DÉCHARGE DU TRAIT CARRÉ**

CONSIDÉRANT la demande en intervention forcée que la MRC a reçue le 22 avril dernier dans le dossier de la Décharge du Trait carré;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du conseiller juridique de son assureur, annule la résolution numéro 2016-04-171.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-227 **ADOPTION DES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU**

Les membres du Conseil prennent connaissance du mémo préparé par la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau en date du 2 juin 2016, lequel mentionne les principales modifications apportées à la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

CONSIDÉRANT que l'annexe A de cette politique intitulée « Cheminement d'une demande d'intervention » a également été modifiée;

CONSIDÉRANT que ces modifications ont été présentées aux membres du comité régional des cours d'eau (CRCE) le 25 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
 Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du comité régional des cours d'eau (CRCE), adopte les modifications apportées à la Politique relative à la gestion des cours d'eau et à son annexe A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-228 **ADOPTION DE L'ENTENTE POUR LA GESTION DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENLÈVEMENT DES OBSTRUCTIONS ET NUISANCES**

Les membres du Conseil prennent connaissance du projet d'entente pour la gestion des travaux de nettoyage et d'enlèvement des obstructions et nuisances, laquelle découle de la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

CONSIDÉRANT que ce projet d'entente a été présenté aux membres du comité régional des cours d'eau (CRCE) le 25 mai 2016;

CONSIDÉRANT que l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 578 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC, par cette entente, peut confier à une municipalité locale l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion de certains travaux prévus à la loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que cette entente vise à nommer une personne désignée au niveau local, qui, en cas d'obstruction et/ou de nuisance dans un cours d'eau situé sur son territoire, doit, après en avoir informé par écrit la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau, le retirer sans délai, le tout conformément à l'article 4.4.2 de la Politique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du comité régional des cours d'eau (CRCE) :

- approuve le contenu de l'entente pour la gestion des travaux de nettoyage et d'enlèvement des obstructions et nuisances;
- autorise le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-229 **ADOPTION DU NOUVEL ÉCHÉANCIER POUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'INTERVENTION DANS LES COURS D'EAU**

Les membres du Conseil prennent connaissance du mémo préparé par la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau en date du 2 juin 2016, lequel énonce le nouvel échéancier pour le traitement des demandes d'intervention dans les cours d'eau.

CONSIDÉRANT que la date limite pour la réception des demandes d'intervention dans les cours d'eau est maintenant le 1^{er} septembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que toute demande reçue après cette date sera traitée l'année suivante;

CONSIDÉRANT que ce nouvel échéancier est nécessaire au bon fonctionnement du traitement des demandes d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC adopte le nouvel échéancier et fixe le 1^{er} septembre de chaque année comme date limite pour le dépôt des demandes d'intervention dans les cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-230 **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé au renouvellement de son adhésion à Loisir et Sport Montérégie (réf. résolution numéro 2016-05-203);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC au sein de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC nomme M. le Préfet Gilles Salvat pour le représenter au sein de Loisir et Sport Montérégie, ainsi que M. le Conseiller régional Denis Marion à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-231 **RATIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE AU DÉPLIANT TOURISTIQUE 2016 ET RÉPARTITION DES FRAIS S'Y RATTACHANT**

CONSIDÉRANT qu'une entente de partenariat a été conclue entre la MRC et l'Office de tourisme de la région de Sorel-Tracy le 8 mars 2016 concernant le dépliant touristique 2016-2017 et le site web de l'Office;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente la MRC est partenaire Or;

CONSIDÉRANT que cette visibilité permet aux municipalités de mettre en valeur leurs spécificités tout en assurant une présence visuelle significative de la MRC et de l'ensemble de son territoire dans le dépliant et le site web de l'Office de tourisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier cette entente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de définir la répartition des frais liés à ce partenariat entre l'ensemble des municipalités du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivier Gravel

Que le Conseil de la MRC :

- ratifie l'entente de partenariat relatif au dépliant touristique 2016-2017 et au site web de l'Office de tourisme de la région de Sorel-Tracy au coût de 3 200 \$ plus taxes (partenaire OR);
- répartisse le coût net de cette dépense à parts égales entre l'ensemble des municipalités de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-232 **OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FAST**

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue du Festival des arts de Sorel-Tracy (FAST) dans le cadre de sa neuvième édition qui se tiendra du 11 au 13 août 2016 au centre-ville de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que le FAST est un organisme sans but lucratif, principalement composé d'étudiants universitaires ou de jeunes professionnels de la région œuvrant dans le domaine de la culture;

CONSIDÉRANT que cet événement de trois jours vise à faire la promotion des arts régionaux et à diffuser le plus grand nombre possible d'œuvres, et ce, dans toutes les sphères du domaine artistique;

CONSIDÉRANT les bienfaits que cet événement génère depuis ses débuts en termes de retombées économiques et promotionnelles pour la MRC;

CONSIDÉRANT les avantages et la visibilité qui sont offerts à la MRC pour sa contribution en tant que « partenaire d'appui »;

CONSIDÉRANT que la tenue de ce festival contribue à dynamiser le développement culturel régional, ce qui correspond aux orientations de la Politique culturelle de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC accorde une aide financière de 1 000 \$ au FAST en tant que « partenaire d'appui ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-233 **AUTORISATION D'ENCLANCHER LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE POUR POURVOIR LE POSTE DE COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE**

CONSIDÉRANT la démission du coordonnateur à la sécurité incendie et civile;

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder à l'embauche d'une ressource;

CONSIDÉRANT qu'il y a ainsi lieu d'enclencher la démarche d'embauche pour pourvoir ce poste;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC autorise :

- l'enclenchement de la démarche d'embauche pour pourvoir le poste de coordonnateur ou coordonnatrice à la sécurité incendie et civile;
- le prélèvement des sommes nécessaires à cette démarche à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-234 **RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA MRC (1^{ER} JUIN 2016 AU 31 MAI 2017)**

CONSIDÉRANT que BFL CANADA services conseils inc. (BFL SCI) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la MRC;

CONSIDÉRANT que BFL SCI confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (La Capitale), pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, sont justifiées;

CONSIDÉRANT que BFL SCI indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la MRC et qu'ils jugent opportun de les accepter;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC accepte les conditions de renouvellement présentées par La Capitale concernant l'assurance collective des employés pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 au montant de 47 481,84 \$ (taxes de 9 % incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

2016-06-235 **APPUI À LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD CONCERNANT LE DROIT PAYABLE PAR LES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLÈRES**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 8885-16 reçue de la MRC de la Rivière-du-Nord concernant la majoration du droit payable par les exploitants de carrières et de sablières.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui à la MRC de La Rivière-du-Nord :

- demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de majorer de façon significative le droit payable par les exploitants de carrières et de sablières, le tout conformément à l'article 78.3 de la Loi sur les compétences municipales;
- demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de se pencher sur ce dossier en collaboration avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-236 **RADARS PHOTO - APPUI À LA MRC DE MATAWINIE CONCERNANT LES SOMMES RÉCOLTÉES SUR LES TERRITOIRES MUNICIPALISÉS**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro CM-170-2016 reçue de la MRC de Matawinie concernant les modalités de gestion des constats émis à la suite de la captation d'infractions par radars photo.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la résolution numéro CM-170-2016 de la MRC de Matawinie;
- demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de revoir les modalités de gestion des constats émis à la suite d'une infraction détectée par un radar photo situé sur le territoire d'une MRC de façon à ce que les municipalités et les Cours municipales puissent conserver les amendes et les frais générés comme si lesdits constats d'infraction étaient émis par les agents de la Sûreté du Québec et traités par les Cours municipales et de porter le tout à la connaissance du ministère de la Justice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-06-237

APPUI AUX MRC DE TÉMISCAMINGUE ET DE LA MATAPÉDIA CONCERNANT LE DOSSIER DES CHEMINS MUNICIPAUX ET DU TRANSPORT DU BOIS

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 05-16-213 dans laquelle la MRC de Témiscamingue appuie la MRC de la Matapédia dans sa demande aux instances gouvernementales concernant le dossier des chemins municipaux et du transport du bois.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui aux MRC de Témiscamingue et de la Matapédia :

- demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se concerter pour analyser sérieusement la problématique du transport du bois sur les routes municipales et de trouver, à très courte échéance, une solution acceptable à l'échelle des municipalités et de l'industrie forestière;
- demande à ces mêmes intervenants de trouver également des solutions à très court terme pour la gestion et l'entretien des ponts situés en terre publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance de la correspondance reçue.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations reçues.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2016-06-238 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que la séance soit levée à 21 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2016 sont projetées.

Délivré à Sorel-Tracy, le 8 juin 2016.

Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière